



## RÈGLEMENT DU CONCOURS « MÉRY TALENT » 2026

### Présentation de l'événement

Le concours Méry Talent est un événement organisé par le Conseil Municipal des Jeunes de Méry-sur-Oise (CMJM) afin de valoriser les talents, la créativité et l'expression artistique des Mérysiens.

À travers cet événement, les participants auront l'opportunité de présenter une prestation devant un public et un jury, dans un cadre bienveillant, convivial et respectueux.

L'objectif est de favoriser l'expression de chacun, de développer la confiance en soi et de créer un temps fort et fédérateur.

### Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les Mérysiens, enfants, adolescents et adultes, à partir de 6 ans.

La participation au concours repose exclusivement sur une démarche volontaire et bénévole.

Les candidats peuvent se présenter :

- En solo
- En duo
- En groupe (maximum 10 participants)

Toute inscription devra être effectuée à l'aide de la **fiche d'inscription prévue à cet effet**, accompagnée d'une vidéo de présentation du talent d'une durée maximale de 2,5 minutes. Pour les participants mineurs, la fiche d'inscription devra obligatoirement être signée par les responsables légaux.

## **Catégories de prestations**

Les prestations peuvent relever des domaines suivants :

- Chant
- Danse
- Théâtre / sketch / humour
- Musique
- Slam / poésie
- Magie
- Arts du cirque
- Performance libre

Toute proposition originale ne figurant pas dans cette liste pourra toutefois être étudiée par l'équipe organisatrice.

## **Contenu des prestations**

Les prestations doivent respecter les valeurs portées par le concours : respect, tolérance, citoyenneté et bienveillance.

Ne seront pas acceptés :

- Les propos injurieux, violents ou discriminatoires
- Les contenus à caractère offensant
- Les messages à visée politique ou religieuse
- Toute attitude ou mise en scène inappropriée
- Toute prestation présentant un risque pour la sécurité des participants ou du public

L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'interrompre toute prestation jugée non conforme.

## **Durée des prestations lors de la finale du 6 novembre 2026**

La durée maximale de chaque prestation sera de 5 minutes, sans possibilité de dépassement.

## **Déroulement du concours**

Le concours se déroulera en deux ou trois étapes :

- une phase de sélection, sur la base des vidéos adressées par les candidats
- en fonction du nombre de candidatures reçues, une demi-finale qui aura lieu le 3 ou le 10 octobre à L'Intemporelle ;
- une finale le vendredi 6 novembre à La Luciole.

Les horaires de passage pour la finale seront communiqués en amont aux participants. Chaque candidat devra se présenter 45 minutes minimum avant son horaire de passage afin de permettre les vérifications techniques et l'organisation du passage. Tout retard non justifié pourra entraîner l'annulation de la participation.

Les finalistes et leurs accompagnateurs seront autorisés à assister aux présentations des autres candidats en veillant à conserver une attitude neutre.

## **Matériel technique**

Les besoins techniques devront être précisés lors de l'inscription.

Le matériel mis à disposition par l'organisation comprend :

- Sonorisation
- Micro(s)
- Espace scénique
- Lumière.

Tout matériel personnel devra être signalé et validé préalablement par l'équipe organisatrice.

## **Jury et critères d'évaluation**

Les prestations seront évaluées selon les critères suivants :

- Originalité
- Qualité artistique
- Présence scénique
- Maîtrise de la prestation
- Respect du temps imparti.

Les décisions du jury seront définitives.

Un vote final du public désignera le gagnant parmi trois finalistes choisis par le jury.

## **Respect et comportement**

Chaque participant s'engage à adopter une attitude respectueuse envers :

- Les autres candidats
- Le public
- Les membres du jury
- L'équipe organisatrice.

Tout comportement irrespectueux, perturbateur ou contraire au bon déroulement de l'événement pourra entraîner une exclusion immédiate.

## **Droit à l'image**

Dans le cadre de l'organisation et de la valorisation de l'événement, des photographies et vidéos pourront être réalisées.

Elles pourront être utilisées exclusivement dans le cadre de la communication de la Collectivité (magazine municipal, site internet, affiches, réseaux sociaux, ...).

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale de droit à l'image devra être signée.

En cas de refus, la Ville prendra toutes les dispositions nécessaires pour respecter ce choix.

## **Modification ou annulation**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler l'événement en cas de nécessité ou de force majeure.